



Maisons-Alfort, le 10 AVRIL 2015

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande de modification d'AMM (ajout d'un nouvel emballage)
pour la préparation adjuvante TREND 90
de la société DUPONT SOLUTIONS (FRANCE) S.A.S.**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour mission l'évaluation des dossiers de produits phytopharmaceutiques. Les avis formulés par l'agence comprennent :

- *L'évaluation des risques que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ;*
 - *L'évaluation de leur efficacité et de l'absence d'effets inacceptables sur les végétaux et produits végétaux ainsi que celle de leurs autres bénéfices éventuels ;*
 - *Une synthèse de ces évaluations assortie de recommandations portant notamment sur leurs conditions d'emploi.*
-

PRESENTATION DE LA DEMANDE

L'Agence a accusé réception d'un dossier déposé par la société DUPONT SOLUTIONS (FRANCE) S.A.S., relatif à une demande de modification d'AMM (ajout d'un nouvel emballage) pour la préparation adjuvante TREND 90 (AMM n° 9400096). Conformément au code rural et de la pêche maritime, l'avis de l'Anses est requis.

SYNTHESE DE L'EVALUATION

CONSIDERANT LES DONNEES RELATIVES A LA PREPARATION

La préparation adjuvante TREND 90 (AMM n° 9400096) est une préparation adjuvante se présentant sous la forme d'un concentré soluble (SL) contenant 900 g/L d'alcool isodécylé éthoxylé (pureté minimale de 100 %) à ajouter aux bouillies herbicides.

L'alcool isodécylé éthoxylé est une substance active adjuvante non évaluée au niveau européen.

L'emballage actuellement autorisé pour cette préparation est une bouteille en PEHD (polyéthylène haute densité) d'une contenance de 1 L.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

L'objet de cette demande est l'obtention d'une autorisation d'utilisation d'une bouteille composé du même matériau mais avec un volume plus petit que celui initialement évalué (500 mL).

CONSIDERANT LES PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Les caractéristiques techniques et les propriétés physico-chimiques de la préparation TREND 90 ont été évaluées et considérées comme acceptables lors de l'évaluation du dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) de la préparation.

Le nouvel emballage de la préparation n'est pas susceptible d'entraîner des effets sur les propriétés physico-chimiques et les caractéristiques techniques de la préparation.

CONSIDERANT LES DONNEES RELATIVES A L'EXPOSITION DE L'APPLICATEUR

Les risques pour l'applicateur, liés à l'utilisation de la préparation TREND 90 ont été jugés acceptables lors de l'évaluation du dossier d'AMM de la préparation. Le nouvel emballage revendiqué n'est pas de nature à modifier les risques pour l'applicateur.

En conséquence, les risques sanitaires pour l'applicateur, liés à l'utilisation du nouvel emballage d'une contenance de 500 mL, sont considérés comme acceptables dans les mêmes conditions d'emploi que celles prévues pour l'AMM de la préparation.

CONCLUSIONS

L'Anses émet un avis **favorable** à la demande présentée par la société DUPONT SOLUTIONS (FRANCE) S.A.S. pour une autorisation d'utilisation du nouvel emballage d'une contenance de 500 mL. Les autres conditions d'emploi s'appliquent conformément à celles prévues dans l'autorisation de mise sur le marché de la préparation adjuvante TREND 90.

Description du nouvel emballage

Bouteille en PEHD (polyéthylène haute densité) d'une contenance de 500 mL.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : modification d'AMM, TREND 90, alcool isodécylique éthoxylé, SL, AMOD.